

## L'ACCOMPAGNEMENT VAE A EMPLOI CONSEIL

### Nos engagements pour un accompagnement de qualité.

#### ① Principes de l'accompagnement

##### **Rôle informatif**

Emploi Conseil s'engage à informer les candidats, en amont de la prestation : coordonnées des structures de conseil au niveau local, congé pour VAE, possibilités de prise en charge financière. Emploi Conseil s'engage également à promouvoir le dispositif VAE auprès des entreprises, dans le cadre de leur politique de GPEC.

##### **Confidentialité**

L'accompagnement implique une relation de confiance entre l'accompagné et l'accompagnateur. C'est une relation d'écoute et d'échanges où le candidat reste seul responsable de ses décisions et productions. L'accompagnateur est garant de la confidentialité des informations transmises par les candidats qu'il accompagne. Les entretiens se déroulent dans des bureaux fermés, ce qui favorise la liberté d'expression des candidats et les échanges.

##### **Neutralité**

L'accompagnateur informe le candidat des issues possibles de la validation, à savoir l'octroi d'une validation totale, d'une validation partielle, voire nulle. L'évaluation étant de la seule responsabilité des membres du jury qui est souverain dans sa décision.

#### ② Moyens mis en œuvre

##### **Qualité de l'accueil**

Emploi conseil s'engage à répondre dans un délai de 3 semaines maximum à toute personne ayant formulé une demande d'accompagnement méthodologique. Le candidat est reçu par la personne qui sera son référent tout au long de l'accompagnement. L'accompagnateur sera en mesure de proposer au candidat des rendez-vous compatibles avec ses disponibilités (soir, samedi).

##### **Durée et modalités de l'accompagnement**

La prestation d'accompagnement débute une fois le choix de la certification arrêtée et le dossier de recevabilité accepté par l'institution de validation. Elle se déroule sur 12 heures de face à face.

Un programme et un calendrier sont établis en fonction des souhaits et des contraintes du candidat, en cohérence avec les délais impartis pour le dépôt des dossiers. La prestation se déroulera sur une durée maximum de 6 mois.

##### **Ressources**

Emploi conseil dispose des fiches descriptives de certifications, de textes officiels réglementant la certification et de référentiels de certification et de compétences. Il met à disposition des candidats toutes les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de son expérience, notamment le référentiel de la certification visée, et les moyens d'accès à Internet. S'il le souhaite, un ordinateur est mis à sa disposition pour la rédaction du dossier.

L'accompagnement peut également nécessiter, en fonction des besoins des candidats, l'intervention d'une personne spécialiste d'un métier ou d'une discipline. Emploi Conseil dispose d'un réseau de bénévoles qui pourra être sollicité dans ce cadre. Les mises en relation seront alors effectuées par Emploi Conseil.

##### **Professionalisme des accompagnateurs**

Les accompagnateurs VAE sont formés et développent leurs connaissances et compétences sur la durée. Ils ont une bonne connaissance des certifications, des référentiels, des procédures de validation ; ils maîtrisent les caractéristiques des secteurs et emplois couverts par ces certifications. Ils ont une pratique de plusieurs années d'aide à l'analyse des compétences, d'analyse de poste de travail et de conduite d'entretiens auprès de tous publics. Ils sont en contact avec les organismes certificateurs.

L'accompagnement comporte six étapes :

**Une réflexion approfondie** permet de resituer la demande de certification du candidat dans son projet professionnel et personnel, de formaliser ses motivations. Cette réflexion vise à permettre au candidat de mesurer l'impact de la mise en œuvre d'une démarche VAE, et de confirmer son engagement.

**Un retour sur le parcours** : le candidat fait un inventaire de ses expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Il choisit avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé.

**Un entretien d'analyse descriptive des activités** : les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte des activités et des procédures mises en œuvre. Méthode des questions-clés – Questionnaire de Di Lorenzo – Méthode de résolution de problème – Entretien d'explicitation de Vermeerch.

**Une assistance à la description écrite des activités** : les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent au candidat d'atteindre un haut degré de précision. Cette étape peut s'effectuer en partie à distance (courriel, fax etc.). L'accompagnateur se montre disponible pour faciliter le travail d'écriture.

**Une préparation de l'entretien avec le jury** : l'accompagnateur expose le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard du dossier présenté par le candidat. Celui-ci doit parvenir à verbaliser les éléments instruits au dossier, et la logique de sa démarche. Une **simulation d'entretien** est proposée avec un tiers intervenant.

**Un entretien de suivi**, après délibération du jury, est proposé pour permettre au candidat d'envisager la suite à donner en cas de non validation ou de validation partielle.

➤ Au cours de cet accompagnement, le conseiller veillera à développer la créativité et l'inventivité, à accompagner la production (et ne pas faire à la place), à vérifier la production (travail de relecture, reformulation, respect des contraintes, etc.). Comme dans tout accompagnement, il fera régulièrement le point sur le travail réalisé et la continuité (sécurisation, re-motivation, redynamisation, fixation d'objectifs).